



**AVANTAGES POUR LES EMPLOYÉS  
DES SERVICES PUBLICS**

## SOMMAIRE

La pandémie de la COVID-19 .....	3	Le Centre d'expertise des grands organismes .....	9, 14
Centre d'acquisitions gouvernementales .....	4	Nominations .....	10
Il y a beaucoup d'humour dans le génie.....	5	Conseil du patrimoine culturel .....	12
Pour bien vendre, il faut être prêts .....	5	Cérémonie de l'Ordre national du Québec reportée.....	12
Tirer la langue .....	8, 15	Acura TLX A-Spec SH-AWD 2020.....	13



## La Commission de protection du territoire agricole du Québec

Page 6

# MERCI!

d'être là au quotidien  
pour nous et nos familles

**Rabais exclusif** sur vos assurances auto, habitation ou véhicule de loisirs en tant qu'employé(e) des services publics<sup>1</sup>

**450 \$ d'économie moyenne<sup>2</sup>** pour nos clients des services publics qui regroupent leurs assurances

**Services en ligne :** gérez vos assurances ou demandez une soumission facilement, où que vous soyez et quand vous le voulez

**Obtenez une soumission!**  
**1 877 607-7301**  
[lacapitale.com/services-publics](http://lacapitale.com/services-publics)

**La Capitale**   
Assurance et services financiers

La Capitale assurance et services financiers inc. désigne La Capitale assurances générales inc., cabinet en assurance de dommages. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. | 1. Exclusif aux employés des services publics. | 2. Sondage SOM mené en juin 2017, auprès d'employés ou de retraités des services publics clients de La Capitale et ayant regroupé au moins deux produits d'assurance auto, habitation ou véhicules de loisirs. Économie moyenne calculée à partir des montants déclarés par 96 répondants ayant réalisé une économie.



## Épargner dans le REER+ au Fonds, ça se fait sans même y penser !

[fondsftq.com/automatique](http://fondsftq.com/automatique)

1 800 567-3663

Veillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site [Web.fondsftq.com](http://Web.fondsftq.com), auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir

**FONDS**  
de solidarité FTQ



**Épargner au Fonds, ça se fait sans même y penser !**

Découvrez la beauté  
de l'épargne automatique

**1 800 567-3663**  
**[fondsftq.com/automatique](https://fondsftq.com/automatique)**

Veillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web [fondsftq.com](https://fondsftq.com), auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

# La pandémie de la COVID-19

## Le premier ministre François Legault annonce un resserrement des mesures envers les récalcitrants



« On ne peut pas accepter qu'une poignée de récalcitrants mettent à risque l'ensemble du Québec ou une région. C'est le temps de sévir contre les récalcitrants. À partir de samedi, les individus qui refusent délibérément de porter un masque dans les endroits désignés pourront eux aussi recevoir des amendes. »

**François Legault**, premier ministre du Québec



« Les mesures mises en place par le gouvernement visent à protéger la population contre le coronavirus. Il faut que nous fassions tous preuve de civisme, c'est une question de respect d'autrui. Nous ne pouvons pas nous permettre des écarts de conduite qui mettent à risque les plus vulnérables de notre société. Voilà pourquoi les forces de l'ordre seront mises à contribution pour protéger le public. »

**Geneviève Guilbault**, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique



« Cette mesure a pour but de nous donner un moyen additionnel pour endiguer l'épidémie et empêcher une aggravation incontrôlable de la situation. Nous faisons le nécessaire pour donner des balises claires quant aux comportements irresponsables à éviter, n'en déplaise aux personnes qui, par des comportements négligents, exposent toute la communauté à des risques inutiles. »

**Christian Dubé**, ministre de la Santé et des Services sociaux

Alors que le nombre de cas confirmés de la COVID-19 augmente dans différentes régions, le premier ministre du Québec, M. François Legault, a annoncé aujourd'hui qu'à partir de samedi prochain, en collaboration avec les autorités de santé publique, de même qu'avec le ministère de la Sécurité publique et les corps policiers, les individus qui refusent sans raison de porter un masque dans les lieux publics intérieurs pourront se voir remettre un rapport d'infraction par les forces de l'ordre et seront ainsi passibles d'une amende.

Cette mesure va s'appliquer sur l'ensemble du Québec et à tous les paliers du système d'alerte et d'intervention rendu public par le ministre de la Santé et des Services sociaux le 8 septembre dernier, mais les policiers seront particulièrement actifs dans les zones jaunes, a indiqué le premier ministre.

Depuis des mois, une écrasante majorité de Québécois fait des efforts importants pour appliquer les consignes sanitaires et combattre la pandémie, a réitéré M. Legault. Malheureusement, il y a une minorité de personnes irresponsables qui, en refusant de suivre les règles comme le port du masque, mettent à risque la santé d'autres personnes, notamment celle de nos personnes âgées.

### Faits saillants:

- Depuis l'entrée en vigueur des mesures, la responsabilité du port du couvre-visage dans les lieux publics incombe uniquement aux exploitants d'un lieu qui accueille le public. Ceux-ci étaient les seuls à être visés par un rapport d'infraction.
- Si une région devait passer à l'orange ou au rouge, d'autres mesures s'ajouteraient. La santé publique définira, selon la situation, quels secteurs pourraient être visés si une région atteignait ces niveaux.

# Centre d'acquisitions gouvernementales

**Le CAG est chargé de fournir aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions et ce, dans l'objectif d'optimiser les acquisitions gouvernementales dans le respect des règles contractuelles applicables.**

## Mission et responsabilités

Le Centre a pour mission de fournir aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans l'objectif d'optimiser les acquisitions gouvernementales dans le respect des règles contractuelles applicables.

Pour l'application de la présente loi, sont des organismes publics:

- les organismes visés à l'article 4 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1), exception faite de ceux que détermine le gouvernement;
- toute autre entité désignée par le gouvernement.

Le Centre doit plus particulièrement:

- acquérir, pour le compte des organismes publics, des biens et des services, en procédant à des regroupements ou en exécutant des mandats, telles acquisitions étant dans la présente loi appelées « acquisitions gouvernementales »;
- gérer ces acquisitions en tenant compte des indications du président du Conseil du trésor en matière d'acquisitions gouvernementales;
- établir et mettre à jour, en collaboration avec les organismes publics qu'il dessert et en tenant compte des indications que lui donne le président du Conseil du trésor, une planification des acquisitions gouvernementales de biens ou de services qui lui sont confiées;
- mettre à contribution les organismes publics et les autres partenaires qui possèdent les connaissances et les compétences requises à la réalisation de projets d'acquisition gouvernementale;
- produire de l'information de gestion selon les conditions et modalités déterminées par le président du Conseil du trésor, notamment à l'égard de l'utilisation des ressources consacrées aux acquisitions gouvernementales sous sa responsabilité;
- exercer tout autre mandat connexe que lui confie le gouvernement ou le président du Conseil du trésor.

## Plaintes ou commentaires

### Processus de gestion des plaintes et des commentaires

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) est toujours soucieux d'améliorer sa prestation de services. Il préconise une approche organisationnelle positive dans la gestion des plaintes. L'ensemble des plaintes reçues est considéré comme une occasion de mieux connaître les besoins et les attentes de notre clientèle. Il s'agit d'information importante permettant de guider le développement et la mise en œuvre des pistes d'amélioration en vue d'accroître le niveau de satisfaction de la clientèle.

La prise en considération et le traitement efficace des plaintes et des commentaires permettent au CAG d'établir des relations fondées sur la confiance, l'écoute et le respect, visant la satisfaction de notre clientèle.

Pour toute plainte ou commentaire, nous vous invitons à contacter la Direction du service à la clientèle et de l'exécution des contrats à l'adresse suivante : [commentaires-plaintes@cag.gouv.qc.ca](mailto:commentaires-plaintes@cag.gouv.qc.ca).

Les plaintes et commentaires sur la qualité des services offerts par notre personnel sont traités en toute confidentialité. De plus, nous nous engageons à traiter chaque plainte selon les délais suivants:

- Accusé de réception: **cinq jours ouvrables** à compter de sa réception.
- Traitement de la plainte: **vingt jours ouvrables** suivant sa réception.



Enfin, vos commentaires et suggestions sont importants pour nous ; ils contribuent à l'amélioration de nos services et à votre satisfaction.

Le Centre d'acquisitions gouvernementales est sous la responsabilité de la Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et Présidente du Conseil du trésor.

Source: Portail Québec

# Il y a beaucoup d'humour dans le génie...

Source : Portail du Gouvernement du Québec

## Saviez-vous que :

La distance standard entre deux rails de chemin de fer au Canada est de 4 pieds et 8 pouces et demi.

## C'est une mesure particulièrement bizarre.

### Parce que :

Les chemins de fer canadiens ont été construits sur le même modèle que les chemins de fers des États-Unis, afin de faciliter de transports des marchandises d'un pays à l'autre. Cela est logique.

## Mais, une question se pose.

Pourquoi les chemins de fer des États-Unis, ont-ils été construits écartés de 4 pieds 8 pouces et demi?

### Parce que :

Les chemins de fer des États-Unis ont été construits de la même façon qu'en Angleterre, par des ingénieurs anglais expatriés, qui ont pensé que ça serait une bonne idée, car cela permettrait d'utiliser des locomotives anglaises sur les voies ferrées américaines. C'est bon pour le commerce.

## Mais, pourquoi les Anglais ont-ils construit leurs chemins de fers comme ça?

### Parce que :

Les premières lignes de chemin de fer ont été construites par les mêmes ingénieurs qui construisaient les lignes de tramway et que cet écartement était alors utilisé pour les tramways. C'était aussi pour économiser.

## Mais, pourquoi les ingénieurs ont-ils utilisé cet écartement pour les tramways?

### Parce que :

Les personnes qui ont construits les tramways étaient les mêmes personnes qui construisaient les chariots et ils ont utilisés les mêmes méthodes et les mêmes outils à leur disposition.

Cela se tient, mais pourquoi cet écartement de 4 pieds et 8 pouces et demi a-t-il été maintenu?

### Parce que :

Partout en Europe et en Angleterre, les routes avaient déjà des ornières (traces bien définies dans les sols) espacées de cette façon et un espacement différent aurait causé la rupture de l'essieu du chariot en circulant sur ces routes.

## Et pourquoi ces routes présentaient-elles des ornières ainsi espacées?

### Parce que :

Les premières routes en Europe ont été construites par l'empire romain pour accélérer le déploiement des légions romaines.

## Mais, pourquoi les romains ont-ils retenu cet espacement?

### Parce que :

Les premiers chariots étaient des chariots de guerre romains. Ces chariots étaient tirés par deux chevaux. Ces chevaux galopèrent côte à côte et devaient être espacés suffisamment pour ne pas se gêner.

Afin d'assurer une stabilité du chariot, les roues ne devaient pas se trouver dans la continuité des empreintes des sabots laissés par les chevaux et ne pas non plus, se trouver trop espacés et dépasser de chaque côté du chariot. Ce qui aurait pu causer un accident lors du croisement de deux chariots près l'un de l'autre.

## Voilà la réponse à notre première question.

Donc, l'espacement des rails des chemins de fer au Canada, soit 4 pieds 8 pouces et demi, s'explique parce que 2 000 ans passés, sur un autre continent, les chariots romains étaient construits en fonction de la dimension de l'arrière-train moyen des chevaux de guerre romains.

### CQFD.

Mais, il y a une suite intéressante à cette histoire concernant l'espacement des rails de chemin de fer et l'arrière-train des chevaux de guerre romains.

Quand nous regardons la navette spatiale américaine sur sa plateforme de lancement, nous pouvons remarquer les deux réservoirs additionnels attachés au réservoir principal. Ces réservoirs sont fabriqués par la société Thiokol dans ses usines qui sont situées dans l'état de l'Utah.

Les ingénieurs qui les ont conçus auraient bien aimé les construire un peu plus larges, mais ces réservoirs devaient être expédiés par train jusqu'au site de lancement situé à Cap Canaveral dans l'état de la Floride.

La ligne de chemin de fer partant de l'usine en Utah pour se rendre en Floride, devait emprunter un tunnel sous les Rocheuses et les réservoirs additionnels devaient pouvoir passer dans ce tunnel. Le tunnel est légèrement plus large que la voie de chemin de fer et la voie du chemin de fer est un peu plus large que l'arrière-train de chevaux.

Alors, lors de la construction de la navette spatiale américaine, que l'on peut considérer comme le moyen de transports le plus sophistiquée de notre planète, les ingénieurs devaient respecter une contrainte de conception qui était la largeur de l'arrière-train de deux chevaux côte à côte.

Les spécifications techniques et la bureaucratie vivront éternellement pour le mieux-être de l'humanité.

Ainsi, la prochaine fois que vous aurez entre les mains des spécifications techniques et que vous demanderez à quel génie elles appartiennent, vous vous serez peut-être posé la bonne question.

**POUR BIEN VENDRE,  
IL FAUT ÊTRE PRÊTS!**



Agence immobilière  
Franchisé indépendant et  
autonome de RE/MAX Québec inc.



*Mes trucs et astuces!*

*L'immobilier.*  
*Ma passion. Mes résultats. Ma signature.*

**LB** LOUISE  
BRISSON  
b.o.géog. courtier immobilier inc.

L'automne est à nos portes et avec cette nouvelle saison qui approche, c'est déjà la rentrée! Rentrée scolaire pour les uns et nouvelle rentrée au travail pour les autres qui ont pris de longues et profitables vacances.

**Pour le marché immobilier, c'est aussi la rentrée!** C'est la saison où tout se met en place pour les prochains mois qui verront des dizaines d'acheteurs déferler et «sonner aux portes» pour trouver la propriété de leurs rêves. Faut-il ajouter, comme élément de contexte, que la dernière année a été très animée et vigoureuse en immobilier et que les acheteurs ont été nombreux à faire le grand saut.

Pour vous qui songez à mettre bientôt en vente votre propriété, vous devez être prêts, car les acheteurs eux le sont et seront au rendez-vous. Les conditions facilitantes en immobilier sont présentes, à commencer par les taux hypothécaires. Voici quelques trucs et conseils qui vous aideront à faire mieux!

- 1- Ramassez tous vos documents.** Retrouvez vos titres de propriété, i.e. votre acte d'achat, votre contrat hypothécaire, quittance, ancien certificat de localisation, taxes, factures d'énergie. Votre certificat de localisation est-il périmé? S'il a plus de 10 ans, vous devrez en faire faire un nouveau par un arpenteur-géomètre. Il est absolument prioritaire de ne jamais attendre sur ce point : un empiètement ou une non-conformité peuvent vous coûter cher, allant même jusqu'à fragiliser une transaction.
- 2- Retracez l'historique de votre propriété.** Il est important de se souvenir et de dater les événements qui ont pu survenir. Un dégât d'eau par exemple, une fissure, remplissage de piscine, affaissement, bris de plomberie, réfection de la toiture, recouvrement de planchers, rénovation de la cuisine, drain agricole, etc. Mais surtout, retrouvez les factures de tous vos travaux, réparations et améliorations : dates, déboursés, garanties. Un propriétaire ordonné et documenté y gagnera à coup sûr, surtout lorsque viendra le temps de remplir la déclaration du vendeur.
- 3- Faites le tour du propriétaire.** Marchez votre terrain et faites l'inventaire de tout ce qui peut être réparé et amélioré autour de la maison : terrassement, portes extérieures, gazon, haies, gouttières, sonnette! Portez une attention à votre toiture, fenêtres, l'apparence de vos fondations. Si vous le pouvez, profitez des belles journées pour peindre la clôture, teindre le patio, nettoyer les alentours de la maison sans oublier du cabanon, revoir votre entrée. Et de grâce, fleurissez! Assurez-vous que la pelouse est tondue régulièrement, que les mauvaises herbes ne sont pas légion et l'hiver, que votre entrée d'auto est bien déneigée.
- 4- Passez votre intérieur au peigne fin.** Il est réputé qu'un acheteur se décide dans les 90 secondes où il franchit le seuil d'une propriété. C'est totalement vrai. Examinez votre intérieur car

tous les détails comptent. Réparez le robinet qui fuit, la porte qui ferme mal, la rampe d'escalier chambranlante, le comptoir abîmé. Vos thermos sont décelés? Changez-les! Vos murs intérieurs ont des fissures? Peinturez! L'investissement en vaudra le coût. Attention aux odeurs d'humidité : trouvez la cause. Ce problème fera fuir les acheteurs.

- 5- Faites tout reluire.** De ce côté, pas de laxisme. Appliquez ma fameuse «règle des Z». Faites le ménage car tout doit étinceler. Sur ce point, écrasez les maisons concurrentes : nettoyez, réparez, astiquez, lavez, rangez, classez, ordonnez, peignez, fleurissez, embellissez! Une maison qui se vend bien et rapidement est propre, en ordre, peinte de couleurs sobres, composée de pièces dégarnies, et surtout, surtout, elle offre une cuisine et une salle de bains immaculées.
- 6- Élaguez et désencombrez.** Votre acheteur doit aimer votre maison au point de vouloir s'y projeter. Pour ce, l'espace doit être ouvert, dégagé, libre d'un surplus de meubles. Désencombrer c'est une thérapie qui fait du bien. Si vous n'êtes pas sûr, faites appel à un spécialiste du «home staging». Ses conseils valoriseront votre maison.
- 7- Rangez les effets trop personnels.** Vos photos de mariage sont magnifiques mais l'acheteur n'a pas à les apprécier. Rangez photos, bibelots, collections diverses dans des boîtes et mettez-les au placard! Vous les retrouverez lors de votre déménagement.
- 8- Assurez-vous du bon fonctionnement des appareils qui feront partie des inclusions.** Une thermopompe ou un air climatisé mural doit être en bon état de fonctionnement lors de la vente. Même chose pour l'échangeur d'air, le chauffe-eau, la sortie de sècheuse, les manivelles des fenêtres, la fournaise.
- 9- Impeccable dès l'entrée.** La perception de votre maison se ressent après avoir franchi la porte. L'image de votre maison est donc très importante pour créer chez votre acheteur l'effet «wow». Et préparez les visites : bonne odeur, fenêtres ouvertes, maison rangée, fleurs coupées.
- 10- Contactez votre courtier.** En tout temps, préalablement à la mise en vente de votre propriété, vous pouvez contacter votre courtier immobilier qui saura vous conseiller sur les points à améliorer et le processus de vente. Faites-lui confiance. C'est un professionnel qui connaît le marché immobilier, les valeurs de vente et qui vous aidera à obtenir le meilleur prix possible pour votre propriété.

En conclusion, les trucs que je vous ai livrés ici sont réellement une «recette éprouvée». Récemment, j'ai vendu la maison d'un proche de ma famille et ces règles ont été appliquées à la lettre. Vente en 3 jours à 8 % au-dessus du prix affiché. Croyez-moi, bien préparer sa propriété pour la vendre, c'est une condition gagnante et le prix obtenu n'en sera que meilleur. Appelez-moi, vous aussi vous serez gagnant!

Louise Brisson

*L'immobilier.*  
*Ma passion. Mes résultats. Ma signature.*

418.653.5353



**RE/MAX FORTIN, DELAGE**  
Agence immobilière  
Franchisé indépendant et autonome  
de RE/MAX Québec inc.

brissonlouise@videotron.ca  
louisebrisson.com

© Toute reproduction, duplication, diffusion, distribution de cet article est STRICTEMENT INTERDIT et représente une violation de la Loi fédérale régissant les droits d'auteur.

# La Commission de protection du territoire agricole du Québec

La Commission de protection du territoire agricole du Québec a été créée lors de l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec, sanctionnée le 22 décembre 1978, avec effet rétroactif au 9 novembre de la même année. A l'occasion des modifications les plus récentes, entrées en vigueur le 20 juin 1997 (1996 c. 26), le nom de la loi fut changé pour devenir la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

On a introduit, dans la nouvelle loi, une réforme majeure du régime de protection du territoire et des activités agricoles, dans la perspective d'une implication accrue des instances municipales et d'une plus grande complémentarité entre le régime de protection du territoire et des activités agricoles et le régime d'aménagement prévu dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

## Mission

Garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles.

À ce titre, assurer la protection du territoire agricole et contribuer à introduire cet objectif au coeur des préoccupations du milieu.

## Mandat

La Commission de protection du territoire agricole du Québec est essentiellement chargée :

- de décider des demandes d'autorisation qui lui sont soumises en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles relativement à l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, au lotissement et à l'aliénation d'un lot de même qu'à l'inclusion d'un lot à la zone agricole;
- de délivrer les permis d'exploitation requis pour l'enlèvement du sol arable et du gazon;
- de surveiller l'application de la loi en procédant aux vérifications et aux enquêtes appropriées et, s'il y a lieu, en assurant la sanction des infractions;
- de conseiller le gouvernement sur toute question relative à la protection du territoire agricole;
- d'émettre un avis sur toute question qui lui est référée en vertu de la loi.

La Loi sur la protection du territoire agricole s'applique sur l'ensemble du territoire du Québec au sud du 50<sup>e</sup> parallèle.

## Compétence

Pour exercer sa compétence, la Commission tient compte de l'intérêt général de protéger le territoire et les activités agricoles. À cette fin, elle prend en considération le contexte des particularités régionales. (art. 12 LPTAA)

## Composition

La Commission est composée d'au plus seize membres, dont un président et cinq vice-présidents, nommés par le gouvernement pour une période n'excédant pas cinq ans. Par ailleurs, les membres du personnel de la Commission sont régis par la Loi sur la fonction publique. (art. 9 LPTAA)

## Fonctions

La raison d'être de la Commission est d'assurer la protection du territoire et des activités agricoles. Elle est responsable de l'application des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents.

La Commission exerce son rôle par les fonctions suivantes :

- La décision
- La surveillance de l'application de la loi
- Le rôle conseil

## La décision

La Commission doit décider des demandes d'autorisation qui lui sont soumises en vertu des deux lois qu'elle administre relativement à l'utilisation d'un lot à d'autres fins que l'agriculture, au lotissement, à l'aliénation, à la coupe d'érables dans une érabièrre ou à l'utilisation d'un tel boisé à des fins autres que la production acéricole, ainsi que des demandes de permis d'enlèvement de sol arable.

De plus, elle décide des demandes d'inclusion d'un lot à la zone agricole ou des demandes d'exclusion d'un lot de la zone agricole.

Finalement, elle dispose des demandes logées par des non-résidents pour acquérir une terre agricole.

## La surveillance de l'application de la loi

La Commission vérifie les déclarations statutaires qu'une personne doit produire lorsqu'elle requiert, à l'égard d'un terrain situé en zone agricole, un permis de construction ou lorsqu'elle procède au lotissement ou à l'aliénation d'une superficie à l'égard de laquelle un droit est reconnu en vertu du chapitre VII de la loi ou qu'elle conserve une telle superficie lors d'un lotissement ou d'une aliénation.

La Commission vérifie également les actes d'acquisition de terres agricoles par des non-résidents. Elle procède aux enquêtes nécessaires, d'office ou à la suite de plaintes, aux fins de réprimer les infractions. Finalement, la Commission s'assure du respect des lois qu'elle administre par l'émission d'ordonnances et en instituant les recours nécessaires devant les tribunaux.

## Le rôle conseil

La Commission a un rôle conseil qu'elle exerce en émettant un avis, à la demande du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ou du gouvernement, sur toute question que celui-ci lui soumet ou, plus spécifiquement, dans le cadre d'une affaire qui doit lui être référée en vertu d'une disposition législative. Elle peut aussi de son propre chef soumettre au ministre des recommandations sur toute question relative à la protection du territoire et des activités agricoles.

La Commission exerce également son rôle conseil en contribuant activement aux modifications législatives qui la concernent, de manière à favoriser l'évolution positive de son domaine d'activités.

De manière plus générale, la Commission exerce aussi un rôle conseil auprès des intervenants du monde agricole et du monde municipal, et leur apporte un support lorsque requis, dans le cadre de sa compétence.

Finalement, la Commission a la responsabilité d'informer et de renseigner les clientèles sur la portée des lois qu'elle administre et sur leurs modalités d'application. De plus, elle a l'obligation de publier périodiquement un recueil de ses décisions.

## Politique pour le traitement et la gestion des plaintes de la clientèle

Depuis sa création, en 1978, la Commission a toujours accordé une grande importance à la qualité des services dispensés à ses clientèles. En 2010, la Commission a révisé sa Déclaration de services aux citoyens (DSC) et a réitéré cet engagement en faisant de la qualité des services sa priorité. Dans ce contexte, le traitement des plaintes revêt une importance particulière, car c'est un indicateur permettant de mesurer la qualité des services et de s'assurer de la satisfaction des clientèles. Il s'agit également d'une opportunité d'amélioration pour la Commission.

# Améliorez votre santé financière grâce à nos webinaires sans frais !

Quelle que soit votre situation, nos séances d'information sur la sécurité financière sont conçues pour vous aider à veiller sur vos finances ou à leur donner un nouvel élan !

- **Vaste sélection de sujets :** retraite, épargne, finances familiales, stratégie et planification financière et bien plus.
- **Plusieurs dates disponibles :** inscrivez-vous au moment qui vous convient le mieux !
- **Information adaptée à votre réalité,** claire, utile et concrète.

Inscrivez-vous dès maintenant !  
**lacapitale.com/webinaires**

Besoin de conseils financiers personnalisés ?  
Parlez à un conseiller : **1 866 665-0500**

**La Capitale**   
Assurance et services financiers

La Capitale Assurance et services financiers désigne La Capitale services conseils inc. en sa qualité de cabinet de services financiers.



Les capsules linguistiques *Tirer la langue* portent sur l'origine des mots, sur la transformation et les variétés régionales de la langue française au Québec et ailleurs dans la francophonie, de même que sur l'application des normes lexicales et des règles grammaticales en français standard contemporain.

## Tirer la langue Lignes de la main

L'hominien, se redressant, accède à la bipédie et libère ses mains pour toutes sortes d'offices : se gratter, s'épouiller, toucher, palper, masser, presser, tâter, froter, effleurer, caresser, travailler, attaquer, se défendre.

**Main** est issu du latin *manus*, se rattachant à une racine indoeuropéenne. Le premier langage humain fut gestuel: **signes de la main**. Terme d'anatomie, le mot désigne l'organe de la préhension et du toucher qui termine le bras: **cinq doigts de la main, poignée de main, main baladeuse**.

Dès le 10<sup>e</sup> siècle, il se retrouve dans de nombreuses locutions à valeur fonctionnelle et symbolique: **mettre la main à la pâte, prendre en main, de main en main, haut la main, en venir aux mains**. Il s'incarne dans diverses expressions du code culturel: **se froter les mains, serrer la main, baiser la main** (d'une dame), **demander sa main, tendre la main**, « aider », **joindre les deux mains**, « prier, supplier », **la main sur le cœur**, « en toute sincérité ».

Il entre dans la formation de quelques composés: **mainmorte, mainmise, mainlevée, baisemain, main-forte, essuie-main, appuie-main, main-d'œuvre**.

Il se reconnaît, par de proches étymons latins, dans **manette, manuel, manière, manche, manchot, manivelle, manier, manège, manigance, manœuvre, manuscrit, commander, mandat**.

### DEVOIR

On n'en finirait plus d'énumérer les expressions qui font référence à la **main**. Sauriez-vous, d'après leur définition, trouver les dix suivantes?

#### Définition

#### Expression

Être très généreux

Avoir toute latitude

Être maladroit

Aide momentanée

Avec habileté

Multiplier les démarches

Rapidement

Attaquer avec vivacité

Approuver fortement

Dégager sa responsabilité

### RÉPONSE

8 <http://www.tirer-la-langue.com/>

# C'est l'Hôtel pour vous!

**Holiday Inn**  
UN HÔTEL IHG®  
LAVAL MONTRÉAL



# 128\$ / nuit

Valide jusqu'au 31 décembre 2020  
occ. simple

#### Incluant:

- Petit-déjeuner continental
- WiFi
- Stationnement
- Piscine et salle d'exercice
- Restaurant Le Zircon
- Borne pour véhicule électrique disponible
- Restaurant/bar À Domicile

2900 Boul. Le Carrefour, Laval, Québec  
Tél: 450-682-9000 | Sans frais: 1-888-333-3140  
| [www.hilaval.com](http://www.hilaval.com)

# Le Centre d'expertise des grands organismes

## La force d'un réseau

### Mission

Le Centre d'expertise a pour mission de favoriser l'amélioration des services aux citoyens en soutenant les organismes membres.

### Mandats

Deux mandats découlent de cette mission :

- faciliter le partage d'information et la concertation sur les stratégies et les moyens permettant d'améliorer la prestation de services aux citoyens;
- diffuser les meilleures pratiques au sein des grands organismes et de l'appareil gouvernemental.

### Valeurs

#### Respect des missions

La collaboration entre les organismes membres se réalise dans le respect des missions et de l'autonomie de chacun.

#### Partage d'expériences

Les organismes membres s'engagent à partager ressources, expériences et savoirs dans la poursuite d'un objectif commun : l'amélioration des services aux citoyens.

#### Valorisation de l'expertise

Le Centre d'expertise est un lieu de référence porteur d'un savoir-faire.

### Grands organismes



#### Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

« La CNESST est l'organisme auquel le gouvernement du Québec a confié la promotion des droits et des obligations en matière de travail. Ainsi, elle en assure le respect, et ce, tant auprès des travailleurs que des employeurs du Québec.



#### Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

« Depuis sa création en 1969, la Régie de l'assurance maladie du Québec a acquis une solide réputation. Relevant du ministre de la Santé et des Services sociaux, elle est directement associée aux grands enjeux en matière de santé, ce qui l'amène à jouer un rôle essentiel auprès de la population.

La Régie administre les régimes publics d'assurance maladie et médicaments : elle informe la population, gère l'admissibilité des personnes, rémunère les professionnels de la santé et assure une circulation sécuritaire de l'information. »



#### Retraite Québec

« Depuis le 1er janvier 2016, la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) et la Régie des rentes du Québec (RRQ) sont regroupées en un seul organisme nommé Retraite Québec, qui constitue un pôle d'expertise en matière de retraite.

Plus précisément, Retraite Québec conserve la responsabilité de l'administration du Régime de rentes du Québec, du Soutien aux enfants, des régimes de retraite du secteur public ainsi que des prestations supplémentaires. Elle continue aussi de veiller au bon fonctionnement, à la conformité et au développement des régimes complémentaires de retraite et des régimes volontaires d'épargne-retraite. »

#### Revenu Québec

« Revenu Québec a la charge

- d'assurer la perception des impôts et des taxes afin que chacun paie sa juste part du financement des services publics;
- d'administrer le Programme de perception des pensions alimentaires afin d'assurer la régularité

du soutien financier prévu auquel ont droit les enfants et les parents gardiens;



- d'administrer les programmes sociofiscaux et tout autre programme de perception et de redistribution de fonds que lui confie le gouvernement;
- d'assurer l'administration provisoire des biens non réclamés et leur liquidation pour en verser la valeur aux ayants droit ou, à leur défaut, au ministre des Finances;
- de tenir un registre public des entreprises faisant des affaires au Québec et d'administrer le régime québécois régissant l'existence des personnes morales afin de contribuer à la protection du public et des entreprises;
- de recommander au gouvernement des modifications à apporter à la politique fiscale ou à d'autres programmes.

Cette mission est fondamentale pour le gouvernement. Elle est la source du financement de son fonctionnement et de celui de la majorité des services publics.

Elle permet aussi à certains citoyens de pouvoir compter sur les interventions de Revenu Québec pour avoir accès rapidement aux montants auxquels ils ont droit. »

#### Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

« La Société a pour mission de protéger et d'assurer la personne contre les risques liés à l'usage de la route, à l'intérieur d'un modèle unique au monde.

La Société exécute également tout autre mandat qui lui est confié par la loi ou à la suite d'une entente avec le gouvernement, ou l'un de ses ministères ou organismes, comme le Programme d'adaptation de véhicules et l'octroi de vignettes de stationnement aux personnes handicapées. »

Donnez, devenez bénévole, contrez la solitude et l'isolement des aînés.



Depuis 50 ans, l'organisme Les Petits Frères accompagne les personnes âgées seules jusqu'à la fin de leur vie.

 **LES PETITS FRÈRES** | La grande famille des personnes âgées seules  
1.866.627.8653 ♦ [petitsfreres.ca](http://petitsfreres.ca)

## NOMINATIONS du conseil des ministres

### Ministère de l'Enseignement supérieur

M<sup>me</sup> Nathalie Parenteau est nommée, sous-ministre adjointe au ministère de l'Enseignement supérieur.

### Bureau des présidents des conseils de discipline

M<sup>me</sup> Marie-France Perras est nommée, présidente de conseil de discipline du Bureau des présidents des conseils de discipline.

### Centre d'acquisitions gouvernementales

M<sup>me</sup> Nathalie Campeau est nommée, vice-présidente du Centre d'acquisitions gouvernementales.

M. Sébastien Gagnon est nommé, vice-président du Centre d'acquisitions gouvernementales.

M. François Vaillancourt est nommé, vice-président du Centre d'acquisitions gouvernementales.

### Retraite Québec

M. Michel Després est nommé et président-directeur général de Retraite Québec.

### Société de financement des infrastructures locales du Québec

M. Marc Grandisson est nommé de nouveau désigné comme président de la Société de financement des infrastructures locales du Québec.

### Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

M. Jean Bissonnette est nommé, sous-ministre adjoint au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. M.

### Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

M. Alain Sénéchal est nommé, sous-ministre associé au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

### Infrastructures technologiques Québec

M. Olivier Blondeau est nommé, vice-président d'Infrastructures technologiques Québec.

M. Jean-Denis Martin est nommé, vice-président d'Infrastructures technologiques Québec

M. Benoît Simard est nommé, vice-président d'Infrastructures technologiques Québec

### Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

M<sup>me</sup> Mélanie Vincent est nommée, vice-présidente de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.



**Écoute Secours**

*Nous luttons contre l'isolement*

**Service d'écoute**  
7 jours sur 7 | 9 h à 22 h 30  
**418 687-2220**

CES PUBLICITÉS SONT UNE COLLABORATION DES COMMANDITAIRES SUIVANTS.

NOUS EN SOMMES RECONNAISSANTS.

 **FONDS**  
de solidarité FTQ

  
systematix

**LE JOURNAL**  
 **AEGQ**

# JEU



## ATTENTION

Vous devez répondre aux questions dans le site Internet de l'Association:  
<http://www.aegq.qc.ca/5concours/fureteurreponse.html>  
 Vous y trouverez également les conditions de participation au jeu.  
 Bonne recherche!



La participation au jeu, comme l'écriture :

LES COMMANDITAIRES DE CE JEUX, QUI SONT SUJETS AUX DIVERSES RESTRICTIONS IMPOSÉES PAR LES AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES CONCERNANT LA FRÉQUENTATION DE LEUR ÉTABLISSEMENT, DÉSIRENT SUSPENDRE L'ÉMISSION DE CERTIFICATS CADEAU POUR LE MOMENT. CEUX-CI SERONT DISPONIBLES DÈS QUE LES MESURES DE RESTRICTIONS SERONT LEVÉES.

Ce jeu est rendu possible grâce aux commanditaires suivants :



Date limite d'expédition pour vos réponses  
 11 septembre 2020

# NOMINATIONS du conseil des ministres

## Musée national des beaux-arts du Québec

M<sup>me</sup> Julie Chamberlain et M. Daniel Mercure sont nommés membres indépendants du conseil d'administration du Musée national des beaux-arts du Québec.

## Fonds de recherche du Québec – Société et culture

M<sup>me</sup> Louise Poissant est nommée directrice scientifique du Fonds de recherche du Québec – Société et culture.

## Société de développement des entreprises culturelles

M<sup>me</sup> Cécile Branco-Côté est nommée présidente de la Commission des métiers d'art de la Société de développement des entreprises culturelles.

M<sup>me</sup> Nicole Saint-Jean est nommée membre du conseil d'administration de cette société et présidente de la Commission du livre et de l'édition.

## Régie des alcools, des courses et des jeux

M. Denis Dolbec est nommé, à compter du 16 novembre 2020, régisseur et président de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

## Sûreté du Québec

M. Patrick Bélanger est nommé, à compter du 5 octobre 2020, directeur général adjoint de la Sûreté du Québec.



### Soins de fin de vie offerts à la Maison Michel-Sarrazin La Maison Michel-Sarrazin ne pratique pas l'aide médicale à mourir (euthanasie)

Au moment où l'Assemblée nationale du Québec vient d'adopter la version amendée du projet de loi 52 sur les soins de fin de vie et l'aide médicale à mourir, la Maison Michel-Sarrazin, inspirée par toutes ces années au service de l'accompagnement des personnes en fin de vie, réitère fortement sa position mûrement réfléchie sur ces questions.

**La Maison Michel-Sarrazin fournit essentiellement des soins palliatifs à des personnes atteintes de cancer en phase terminale**

Les **soins palliatifs** sont l'ensemble des soins actifs et globaux dispensés aux personnes atteintes d'une maladie qui risque d'écourter significativement leur vie. L'atténuation de la douleur, des autres symptômes et de tout problème psychologique, social et spirituel devient essentielle au cours de cette période de vie.

**La sédation palliative est un soin de fin de vie pour soulager la douleur**

La sédation palliative est un soin médical posé en toute fin de vie, quand il ne reste que quelques jours à la personne malade. Ce soin consiste à induire un sommeil profond, à l'aide de médicaments, avec l'accord de la personne malade et de ses proches, dans le but de soulager les souffrances physiques ou

psychologiques, quand les moyens médicaux habituels ne suffisent plus.

**La Maison ne pratique pas l'aide médicale à mourir (euthanasie) et n'est pas tenue par la Loi 52 de le faire**

L'**aide médicale à mourir** et l'**euthanasie** sont deux expressions qui désignent la même chose. Il s'agit d'abrèger la vie d'une personne malade en lui administrant des médicaments en doses mortelles, ce qui provoque sa mort dans les minutes qui suivent.

**La dignité de la vie humaine comme valeur essentielle**

La **dignité humaine** réfère à la valeur de chaque être humain, du simple fait d'exister. La dégradation physique, la fragilité, la dépendance de la fin de vie n'altèrent en rien la dignité humaine du mourant et ne justifient pas d'abrèger cette vie; ce qui constituerait une confirmation que cette personne mourante a un statut inférieur et n'a plus la dignité

**À propos de la Maison Michel-Sarrazin**

Fondée en 1985, la Maison est un centre hospitalier privé de soins palliatifs à but non lucratif dédié aux soins de fin de vie des personnes atteintes de cancer, en phases palliative et terminale

4<sup>E</sup> ÉDITION  
**MARCHE ET COURSE DU CŒUR**

**1 KM  
 PARCOURS ENFANTS  
 5 KM  
 10 KM**

**Dimanche, 21 septembre 2014 dès 9 h**

SENTIER LINÉAIRE DU PARC DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES  
 Secteur du Parc Les Saules  
 Départ derrière la Maison O'Neill  
 3160, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest, Québec

Inscrivez-vous dès aujourd'hui!  
 418 682-6387  
[fmcoeur.qc.ca/marche](http://fmcoeur.qc.ca/marche)

CES PUBLICITÉS SONT UNE COLLABORATION DES COMMANDITAIRES SUIVANTS.

NOUS EN SOMMES RECONNAISSANTS.



# Conseil du patrimoine culturel

## Histoire

En mars 1922, le gouvernement de la province de Québec confiait à la Commission des monuments historiques le mandat de la conservation des monuments et des objets ayant un intérêt historique ou artistique. Pendant près de 40 ans, cette institution a assumé à elle seule la responsabilité de la sauvegarde et de la mise en valeur des monuments historiques.

La création du ministère des Affaires culturelles en 1961 modifie progressivement le rôle de la Commission des monuments historiques et mène à l'adoption, en 1972, de la Loi sur les biens culturels et la création de la Commission des biens culturels du Québec, un organisme dont le rôle devient consultatif.

Pour donner suite à l'adoption de la Loi sur le patrimoine culturel, le Conseil du patrimoine culturel du Québec remplace la Commission des biens culturels et poursuit avec rigueur et ouverture son mandat auprès du ministre de la Culture et des Communications.

Depuis 1922, le concept de patrimoine a connu au Québec une évolution qui l'a fait passer de patrimoine-monument historique ayant pour mission de rappeler le passé, au patrimoine-bien culturel, une ressource et un actif à développer. La législation québécoise a reflété cette évolution en élargissant progressivement les catégories de biens susceptibles d'être reconnus et protégés. La Loi sur le patrimoine culturel, adoptée le 19 octobre 2011, s'inscrit dans cette continuité en y intégrant notamment la notion de patrimoine immatériel et le paysage.

## Mission

Le Conseil du patrimoine culturel du Québec est un organisme consultatif qui relève du ministre de la Culture et des Communications.

Il conseille le ministre en matière de connaissance, de sauvegarde, de mise en valeur et de transmission du patrimoine culturel québécois.

Le Conseil est composé de douze membres, dont un président et une vice-présidente qui occupent leur poste à temps plein. Les membres sont nommés par le gouvernement en fonction de leur expertise, de leur formation et de leur expérience dans divers domaines reliés au patrimoine culturel.

## Mandat

Reconnu pour ses connaissances et son expertise en matière de patrimoine, le Conseil exerce un mandat qui s'articule autour des fonctions suivantes :

1. Aviser et conseiller le ministre en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel et de la Loi sur les archives.
2. Entendre des citoyens ou des groupes lors d'auditions privées, de consultations publiques et de représentations.

Plus particulièrement, il accomplit les actions suivantes :

- Conseiller le ministre sur toute question que celle-ci lui réfère;
- Donner des avis pour la désignation du patrimoine immatériel, d'un personnage historique, d'un événement ou d'un lieu historique;
- Analyser les demandes d'attribution d'un statut juridique de classement de biens patrimoniaux ou de déclaration de sites patrimoniaux;
- Donner des avis sur les plans de conservation des immeubles et sites patrimoniaux classés à compter du 19 octobre 2012 et des sites patrimoniaux déclarés;
- Donner des avis sur la délimitation des aires de protection des immeubles patrimoniaux
- Étudier les demandes de désignation de paysages culturels patrimoniaux;
- Produire un état de situation quinquennal de la gestion des sites patrimoniaux transférés aux municipalités;
- Donner des avis sur l'agrément de services d'archives privées, sur le dépôt de documents d'organismes publics et sur le calendrier de conservation des documents des organismes publics visés par la Loi sur les archives;
- Tenir des consultations publiques sur les projets de déclaration de sites patrimoniaux et recevoir en audition tout citoyen ou groupe qui souhaite faire connaître sa position sur toute question visée par la Loi;
- Fixer la juste valeur marchande d'un bien patrimonial acquis par donation par soit un musée constitué en vertu de la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal ou de la Loi sur les musées nationaux, soit un centre d'archives agréé ou une institution muséale reconnue; Réaliser des études et recherches sur divers sujets d'intérêt en patrimoine.

## Déclaration des valeurs :

Le Conseil du patrimoine culturel du Québec entend respecter les mêmes valeurs que celles mises de l'avant par l'administration publique, soit les normes de comportement suivantes, attendues de toute personne qui travaille au Conseil : compétence, impartialité, intégrité, loyauté et respect.

### • Compétence

Chaque membre du Conseil s'acquiesse de ses tâches avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés.

### • Impartialité

Chaque membre du Conseil fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses fonctions sans considérations partisans.

### • Intégrité

Chaque membre du Conseil se conduit d'une manière juste et honnête.

### • Loyauté

Chaque membre du Conseil est conscient qu'il est un représentant de celui-ci auprès de la population.

### • Respect

Chaque membre du Conseil manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions. personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'exercice de ses fonctions.

Source : Portail Québec

## La cérémonie 2020 de remise des insignes de l'Ordre national du Québec reportée à l'an prochain



Le contexte de la pandémie de la COVID-19 contraint le gouvernement à reporter la cérémonie 2020 de remise des insignes de l'Ordre national du Québec à juin 2021, de même que la campagne d'appel public de candidatures, qui devait débiter en septembre 2020, à l'automne 2021.

Les noms des récipiendaires seront rendus publics un mois avant la cérémonie, qui devrait se tenir, selon la tradition et si la situation le permet, dans les jours précédant la fête nationale du Québec.

« La pandémie aura eu des retombées dans toutes les sphères d'activité. Mais elle ne nous empêchera pas de rendre hommage à ceux et celles qui se sont démarqués au cours de leur vie ou de leur carrière. Ce n'est que partie remise! Le moment n'en sera que plus solennel et marquant. »

**François Legault,**  
premier ministre du Québec



# Acura TLX A-Spec SH-AWD 2020

## Évolution tranquille

Au moment d'écrire ces lignes, la TLX cuvée 2021 vient à peine de franchir les portes des concessionnaires Acura. Plusieurs y verront une bonne occasion de mettre la main sur les derniers exemplaires de la génération sortante. Y trouveront-ils leur compte?

Apparue en 2015, la TLX avait pour difficile mission de concurrencer des berlines sport solidement implantées comme l'Audi A4 ou la BMW de série 3, en plus d'autres voitures japonaises comme l'Infiniti Q50 ou la Lexus IS. La TLX possédait néanmoins des atouts dans son jeu. En 2018, pour secouer l'intérêt des acheteurs, les concepteurs de la marque lui ont apporté des améliorations cosmétique qui en ont fait une voiture d'apparence plus athlétique. Bien que la nouvelle génération soit encore mieux tournée, l'actuelle a bien traversé le temps. La version A-Spec se démarque notamment par la présence de jantes en alliage de 19 po, de jupes de bas de caisse latérale et d'un aileron sur le couvercle de coffre.

### Aménagement intérieur

Facile d'accès, l'habitacle accueille le conducteur et le passager avant dans des sièges dessinés pour procurer un très bon confort et un excellent soutien. Si le dégagement pour la tête et les jambes convient pour les personnes de plus grande taille à l'avant, celles qui prendront place sur la banquette arrière le trouveront un peu plus limité, surtout pour la tête. Pour les bagages, le coffre s'ouvre sur un volume de 405 L, soit 23 L de moins que celui d'une Honda Civic, pourtant plus petite.

Le conducteur n'a aucune difficulté à trouver une bonne position de conduite. Devant lui, il trouve une instrumentation lisible et des commandes placées dans son environnement immédiat. Le levier des vitesses constitue l'irritant le plus important en raison de son manque d'intuitivité. Le constructeur n'est malheureusement pas le seul à sacrifier l'ergonomie au profit de l'originalité. Plutôt que d'utiliser un levier traditionnel, Acura

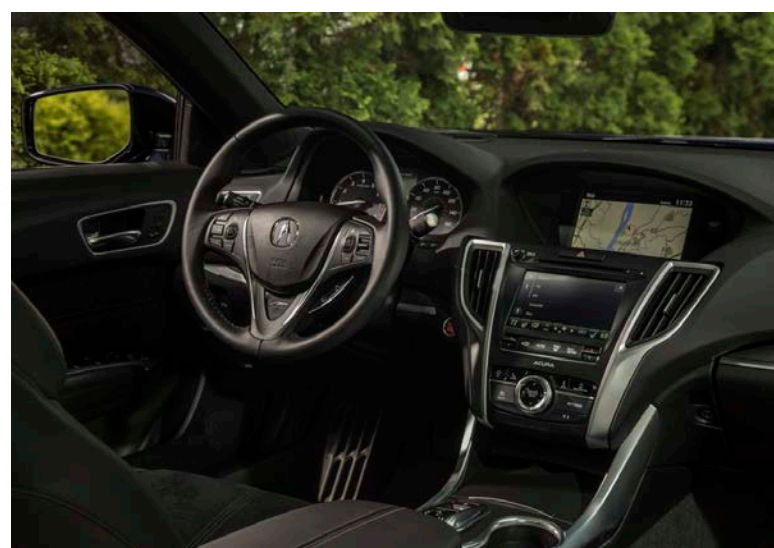
utilise des boutons : un pour D, un pour N, un autre pour le R et le P. Il faut une période d'adaptation relativement longue pour s'en approprier le fonctionnement.

### Dernière chance

Pour les acheteurs qui recherchent un moteur V6, l'heure de la dernière chance a sonné. Car pour 2021, les concepteurs ont opté pour un moteur à 4 cylindres turbocompressé, tout aussi puissant par ailleurs. Le V6 de 3,5 L déploie ses 290 chevaux pour fournir des accélérations bien senties et sans effort, tout en émettant une agréable sonorité. La boîte automatique à 9 rapports l'accompagne adéquatement, mais l'utilisation de la boîte à 8 rapports à double embrayage offerte avec le moteur 4 cylindres à traction aurait probablement permis d'exploiter encore davantage le potentiel du V6.

Sur la route, la TLX montre des signes de vieillissement. Son comportement routier, bien que dynamique, ne rivalise pas avec celui plus raffiné et enjoué de berlines européennes. En revanche, elle propose un bel équilibre entre confort et sportivité. Sur la grand-route, la voiture assure une très belle douceur de roulement. Elle est maniable, s'accroche avec confiance dans les virages. On la sent stable et bien ancrée sur la route. On ne pourrait souhaiter qu'un gain de précision dans la conduite. La présence du rouage intégral (AWD), qui n'équipe que les modèles à moteur V6, renforce les compétences de la TLX en toutes circonstances. Quant au freinage, il fait preuve d'une grande efficacité.

C'est un fait : la TLX a complété son cycle de vie. Et fort probablement qu'Acura veut tourner la page sur celle qui aura roulé sa bosse durant six ans. Il n'en demeure pas moins qu'elle constitue toujours un bon achat. Son allure sportive, ses performances soutenues avec la motorisation V6, son rouage intégral efficace, ainsi que sa liste exhaustive de caractéristiques de série en font, pour le prix demandé, une voiture encore intéressante.



### Acura TLX A-Spec 2020

**Prix de départ:**  
36 180 \$ (traction)

**Prix du modèle essayé:**  
47 980 \$ (A-Spec Elite)

**Consommation moyenne obtenue durant l'essai:**  
10,6 L/100 km

**Concurrence principale:**  
Audi A4, BMW Série 3, Cadillac CT4, Genesis G70, Infiniti Q50, Jaguar XE, Kia Stinger, Lexus IS

# CONCOURS AEGQ

Collaboration des marchands commanditaires

Les informations concernant ce concours sont disponibles dans le site Internet

[www.aegq.qc.ca/concours](http://www.aegq.qc.ca/concours)

Toutes les réponses aux questions se trouvent dans Le Journal.  
Bonne chance à toutes et à tous.

## QUESTIONS DU CONCOURS AEGQ DU MOIS D'OCTOBRE 2020

LES COMMANDITAIRES DE CE JEUX, QUI SONT SUJETS AUX DIVERSES RESTRICTIONS IMPOSÉES PAR LES AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES CONCERNANT LA FRÉQUENTATION DE LEUR ÉTABLISSEMENT, DÉSIRENT SUSPENDRE L'ÉMISSION DE CERTIFICATS CADEAU POUR LE MOMENT. CEUX-CI SERONT DISPONIBLES DÈS QUE LES MESURES DE RESTRICTIONS SERONT LEVÉES.

## TESTEZ VOS CONNAISSANCES

Ce jeu-questionnaire vous donne la chance, si vous avez répondu correctement aux questions posées, de mériter un prix très intéressant.

La personne gagnante sera choisie au hasard parmi toutes les personnes qui auront soumis les bonnes réponses.

Nous espérons que vous participerez en grand nombre et nous vous souhaitons la meilleure des chances.

LES COMMANDITAIRES DE CE JEUX, QUI SONT SUJETS AUX DIVERSES RESTRICTIONS IMPOSÉES PAR LES AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES CONCERNANT LA FRÉQUENTATION DE LEUR ÉTABLISSEMENT, DÉSIRENT SUSPENDRE L'ÉMISSION DE CERTIFICATS CADEAU POUR LE MOMENT. CEUX-CI SERONT DISPONIBLES DÈS QUE LES MESURES DE RESTRICTIONS SERONT LEVÉES.

**RECYCLEZ  
CE JOURNAL**

## Ministères et organismes

### Le Centre d'expertise des grands organismes La force d'un réseau (suite page 9)

#### Forum des dirigeants

Le Forum des dirigeants réunit les présidents des cinq grands organismes du gouvernement du Québec. La rétroaction des activités du CEGO effectuée régulièrement auprès du Forum permet de tenir les présidents informés de l'avancement des travaux du Centre d'expertise, de partager certains constats stratégiques en matière de service à la clientèle et d'obtenir leur approbation à propos des dossiers de haute importance.

#### Comité directeur

Formé des vice-présidents aux services à la clientèle de chaque organisme, le comité directeur est chargé de déterminer les orientations du Centre d'expertise, de planifier ses activités et d'approuver la programmation des travaux des groupes d'échange. De plus, le comité directeur se veut un lieu d'échange afin que ses membres puissent discuter des aspects stratégiques de la gestion des services aux citoyens.

Le comité directeur mandate un de ses membres pour assurer la fonction de président. Dans le cadre de cette fonction, il assure la gestion des ressources humaines et veille au bon fonctionnement du Centre d'expertise. Il s'assure également que les activités proposées aux membres du comité directeur s'harmonisent avec la mission du CEGO et il effectue le suivi des décisions prises auprès de ces derniers. Le président du comité directeur du CEGO est M. Michel Beaudoin.

#### Groupes d'échange

Les groupes d'échange représentent le cœur du CEGO. Leur mission consiste à discuter des problématiques courantes dans les grands organismes, repérer les meilleures pratiques sur la scène publique, parapublique et privée, et ce, à l'échelle nationale et internationale, poser un regard critique sur leur applicabilité au sein de la fonction publique québécoise et, le cas échéant, suggérer des moyens concrets pour les mettre en œuvre. Les groupes d'échange ont également pour mandat la production de livrables précis à valeur ajoutée pour les organismes membres du CEGO (ex. : rédaction de rapports ou de portraits, organisation de colloques, etc.).

- Amélioration continue
- Étalonnage sur les services téléphoniques (ad hoc)
- Évaluation et suivi des bénéficiaires des projets en lien avec les services à la clientèle
- Formation à la tâche
- Gestion des centres de relations clientèle
- Sous-comité codéveloppement pour les planificateurs
- Sous-comité systèmes de traitement des appels
- Services en ligne

#### Permanence

La permanence, actuellement composée de deux conseillères, assure la coordination des groupes d'échange ainsi que de l'ensemble des activités du Centre d'expertise.

Source : Portail Québec



Les capsules linguistiques *Tirer la langue* portent sur l'origine des mots, sur la transformation et les variétés régionales de la langue française au Québec et ailleurs dans la francophonie, de même que sur l'application des normes lexicales et des règles grammaticales en français standard contemporain.

## Tirer la langue Mouvement d'immigration

« Tous les moyens de l'esprit sont renfermés dans le langage » (Émile-Auguste Chartier, dit Alain). Le français qui emprunte des mots à d'autres langues profite de manières de dire et d'écrire liées à d'autres valeurs, à d'autres émotions. Pareillement, un peuple qui accueille des étrangers s'enrichit de la singularité de leurs voix.

**Migration** est emprunté au latin *migratio* « passage d'un lieu à un autre », dérivé de *migrare*, « s'en aller, sortir », verbe issu de la racine indoeuropéenne *mei-*, « changer ». Dès le 16<sup>e</sup> siècle, le mot revêt le sens de « déplacement d'une population qui quitte un pays pour un autre »: **migration internationale**.

En cela, il est contemporain du premier grand mouvement **migratoire** qui suivit la découverte de l'Amérique et vit des Français **migrer** vers les Antilles, la Louisiane et le Canada.

**Émigrer** « quitter son pays pour s'établir dans un autre momentanément ou définitivement » et **immigrer** « entrer dans un pays étranger dans l'intention d'y travailler, d'y résider » recouvrent les deux aspects d'un même phénomène.

**Immigration** désigne l'entrée dans un pays de personnes non autochtones, les **immigrants**, qui viennent s'y installer ou travailler: **pays d'immigration**; et, par métonymie, l'ensemble des **immigrés** de même origine: **immigration latino-américaine**.

### DEVOIR

Quel mot a d'abord désigné un déplacement de population puis le passage d'une âme, d'un esprit, d'un corps vivant à un autre?

### RÉPONSE

<http://www.tirer-la-langue.com/>

## L'endroit idéal pour l'avant ou l'après-spectacle

Situé au cœur de l'axe culturel de Québec, le Ciccio vous propose un décor classique dans le confort du design italien où les saveurs de la table s'accompagnent d'une musique aux notes décontractées, le tout soigneusement orchestré par un personnel attentionné.



*Fine cuisine  
italienne aux  
accents d'ici  
et d'ailleurs!*

**CICCIO CAFÉ**  
BAR ET RESTAURANT DE VILLE

875, Claire-Fontaine  
(près du Grand Théâtre)  
**Réservations: (418) 525-6161**  
Service de valet en soirée

**HEBDO LITHO**

*Spécialiste*  
en impression de brochures,  
annuaires, journaux, napperons, etc...

**BUREAU DE MONTRÉAL**  
8685-95 du Creusot, St-Léonard (Québec) H1P 2A8  
T 514 955.5959 | F 514 955.0497

## PUB IRLANDAIS CLADDAGH



581-741-3151  
369, RUE SAINT-PAUL  
QUÉBEC (QUÉBEC)  
VIEUX-PORT

14 LIGNES  
DE BIÈRE EN FÛT

DÉCOR TYPIQUE IRLANDAIS,  
BIÈRE IMPORTÉES ET MICROBRASSERIES LOCALES  
ET DU MONDE, WHISKIES



[PUBCLADDAGH.CA](http://PUBCLADDAGH.CA)

**Milano**  
pizzeria



## Chez Milano

**Vous avez le loisir de choisir**

Les succulentes pizzas  
Les généreuses pâtes  
Les entrées spéciales  
Les burgers  
Les salades

Et de plus  
C'est bon et copieux  
Le service est impeccable  
C'est beau et agréable!

LA MAIN À LA PÂTE DEPUIS 1968  
418-529-2919 - 194, CRÉMAZIE OUEST